



Libre Pensée

Fédération de Paris

Siège Social : 10-12 rue des Fossés Saint Jacques 75005 Paris

Présidente : CLAIRE GUELMANI

Secrétaire : CHRISTOPHE BITAUD

Dispensé du timbrage

P

PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Supplément au N° 608 de la Raison

Prix : 2€

Déposé le 26 février 2016



**SALLE JAPY PARIS
MEETING DU 5 DÉCEMBRE 2015
POUR L'ABROGATION DES LOIS DEBRÉ**

Vendredi 25 Mars 2016 19h

CONFÉRENCE :

**« Bourdieu ou l'héritage
Républicain récusé »**

Par MICHEL ELIARD

SOMMAIRE

Page 2 : ÉDITORIAL

Pages 3 : LETTRE AU RECTEUR DE PARIS

Pages 4 / 5 / 6 / 7 : TABLEAU DES SUBVENTIONS VERSÉES
AUX ASSOCIATIONS RELIGIEUSES PAR LA MUNICIPALITÉ
DE PARIS ;

Pages 7 / 8 : CONFÉRENCE 18 DÉCEMBRE 2015 POUR LA
LIBERTÉ DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ;

Pages 8 / 9 : 22 janvier 2016 BANQUET RÉPUBLICAIN DIT
« DE LA TÊTE DE VEAU » ; ET EXTRAITS D'UN DISCOURS DE
ROBESPIERRE

Pages 9 / 10 / 11 : NOTES DE LECTURE ;

- HISTOIRE DE L'OCÉANOGRAPHIE ;

Page 11 : LE COIN DU TRÉSORIER

Page 12 : AGENDA 2016

Enquête Page 3 :

+ 12 477 067 €

**Octroyés en 2015 par la ville
de Paris, aux associations
confessionnelles, au
détriment du
fonctionnement de l'école
publique !**

- 20 millions d'€

**Supprimés à l'aide publique à
l'enfance.**

La République en état d'urgence !

L'état d'urgence mis en œuvre par le gouvernement après les attentats du 13 novembre est par nature anti démocratique et anti républicain. Une mesure liberticide ne peut constituer une réponse à un acte terroriste, d'autant qu'il faut définir ce que l'on entend par acte terroriste.

En effet, il semblerait que tout acte ou toute déclaration contraire à la politique du gouvernement confine à justifier les attentats de l'État Islamique. Un journaliste du Point, Pierre Antoine Delhommais, n'hésite pas à écrire que : « *non seulement un État-providence généreux n'empêche pas les jeunes européens de rejoindre les rangs de Daech mais, de manière totalement contre-intuitive et tout de même un peu mystérieuse, il semble au contraire les y inciter* ». Mais il ne se contente pas de cette explication et il ajoute : « *l'État Islamique se construit contre les « valeurs » économiques portées par l'Occident : la liberté d'entreprendre et de commercer, l'innovation et le progrès technologique, la société de consommation, le capitalisme libéral* ». En bref, remettre en cause la loi Macron, l'« ubérisation » des rapports dans le travail (le contrat de louage en bon français) ou la refonte annoncée du code du travail sont des actes de nature à excuser Daesch.

Dans ces conditions, on comprend mieux la nécessité qu'il y a pour le gouvernement à institutionnaliser l'état d'urgence afin de verrouiller toute contestation, manifestation ou revendication propres à attaquer le fameux « modèle libéral » qui serait la panacée pour le monde entier.

Les syndicalistes de Goodyear ont été assimilés à des terroristes et condamnés par le Parquet, donc l'État, pour avoir simplement défendu leur contrat de travail.

On voit bien où se situe l'urgence pour le gouvernement. Sous prétexte de garantir la sécurité aux citoyens, on musèle les libertés publiques de peur d'une explosion sociale.

Le projet de déchéance de nationalité enfonce encore davantage l'égalité de droits de chaque citoyen. Il s'agit d'une mesure symbolique nous dit-on, sans portée réelle sur la prévention d'éventuels attentats. Justement, quel symbole nous est proposé !

C'est pourquoi la Libre Pensée s'est associée à deux appels de la Ligue des Droits de l'Homme condamnant l'état d'urgence.

Malgré l'interdiction de la manifestation du 5 décembre organisée par la fédération nationale pour l'abrogation de la loi Debré et la défense de la loi de 1905 au nom de l'état d'urgence, le rassemblement salle Japy a été un succès considérable. Défendre, la séparation des Églises et de l'État, c'est défendre les valeurs de la république une et indivisible en empêchant l'extension des communautarismes comme c'est le cas depuis plusieurs années. Combattre la loi Debré, c'est formaliser concrètement la revendication laïque et républicaine :

« Fonds publics à l'école publique, fonds privés à l'école privée ».

La fédération de Paris a épluché les procès-verbaux des Conseils de Paris où apparaissent les sommes allouées à des associations culturelles ou collèges privés, et ceci au détriment des établissements publics*. Le montant total sur l'année 2015 est de 12 477 067€, sachant qu'il manque 400 000 Euros à la ville de Paris pour boucler son budget... :

Là, il y a vraiment urgence.

La Présidente, Claire Guelmani

* tableau à l'intérieur du bulletin





Paris le 25 février 2016,

Monsieur le Recteur,

Tous les directeurs d'école de Paris ont reçu récemment, par envoi postal, une brochure luxueuse (sur papier glacé et richement illustrée) intitulée « **Le genre en images. Quelle société voulons-nous pour nos enfants ?** » signée de l'association « **vigi gender** ».

L'association en question est une émanation de « *la manif pour tous* » proche de l'association des familles catholiques. La liberté de conscience, formulée dans la loi de 1905, est un principe intangible et nous n'avons pas à nous prononcer sur l'expression de tel ou tel. Mais ici, s'agit-il de cela ? S'agit-il de liberté d'expression ou de prosélytisme ? De liberté de conscience ou de l'organisation d'un groupe de pression ?

Peut-être n'avez-vous pas eu connaissance de cette brochure.

Son contenu est édifiant. Il ne nous appartient pas nécessairement de juger des idées, fussent-elles réactionnaires, véhiculées, en revanche, comment accepter qu'un groupe politique remette en cause l'égalité et l'éducation sexuelle partie intégrante des programmes scolaires depuis des décennies sans réponse de votre part ?

Comment admettre que les enseignants et leur professionnalisme soit remis en cause sans que leur hiérarchie ne réagisse ? Car enfin c'est bien de cela dont il s'agit lorsqu'on lit des propos du genre :

- « (...) *Des pratiques hasardeuses et tout à fait contestables de certains enseignants ou intervenants (...)* »
- « « *Madame, elle a souillé mon âme* » : propos d'un enfant de CM2 à son professeur au sujet de l'intervention du Planning familial qui leur a parlé au cours d'avant. (...) »
- *Peut-on laisser ces individus remettre dangereusement en cause l'indépendance pédagogique des enseignants et la neutralité de l'école publique. La brochure se terminant sur ces consignes sans ambiguïtés :*
- « **Si vous êtes parents, SUIVRE de près ce qui se passe à l'ÉCOLE**
- **-Parler avec les enseignants**, toujours avec bienveillance ; beaucoup ne connaissent pas le genre
- **-Prendre connaissance des contenus** (manuels scolaires, livres de bibliothèque, cours, sorties scolaires, intervenants extérieurs)
- **-Signifier votre désaccord** ; les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants
- **-Devenir PARENT DÉLÉGUÉ**
- *. Les fédérations en place sont activement ou passivement pro-genre et n'ont dénoncé aucun des contenus scolaires présentés dans ce document.*
- *. On peut créer des listes indépendantes (il suffit de 2 parents).*
- **-Nous alerter (...)** »

(NB : la mise en forme –caractères gras, majuscules- tout comme la ponctuation aléatoire est celle de la brochure.)

Monsieur le Recteur, sauf erreur de notre part, il n'y a eu aucune réaction officielle du Rectorat de Paris pour rappeler l'indépendance pédagogique et la neutralité de l'école publique. C'est parce que nous sommes très attachés à ces deux principes que nous nous permettons de vous interpeller à ce sujet.

Dans l'attente de votre réponse, soyez assuré, Monsieur le Recteur, de nos meilleurs sentiments laïques.

Pour la Fédération de Paris de la Libre Pensée, la Présidente, Claire Guelmani.

Postscriptum : copie au Maire de Paris, au ministère de l'Éducation Nationale, aux syndicats enseignants.

ENQUÊTE SUR LES SUBVENTIONS VERSÉES PAR LA MUNICIPALITÉ DE PARIS AUX ASSOCIATIONS RELIGIEUSES (suite)

Nous n'avons pas relevé de subventions dans le compte rendu municipal d'octobre 2015.

Dans celui de novembre nous avons relevé un montant de subventions aux associations religieuses de 330 338,00 euros.

Ainsi la mairie de Paris a versé au total, 12 477 067,00€ à 73 associations religieuses, de janvier à novembre inclus pour l'année 2015.

12 477 067 € en 12 mois, soit 1 039 756 € par mois, détournés des organismes et des écoles publics.

Un seul centime versé aux organismes religieux contrevient à la loi de 1905 !

Il y a 683 écoles primaires publiques à Paris. La somme de 1 039 756€ correspond à 1 522,34 euros que la mairie de Paris aurait pu verser chaque mois à chacune d'entre elles, alors qu'en 2015 les Caisses des écoles n'ont pas reçu de crédit de la Mairie¹

BARBE

RÉPARTITION des subventions AUX ASSOCIATIONS RELIGIEUSES PAR CONFESSIONS :

Catholique	8 557 308,00 €
Judaïque	2 978 368,00 €
Islamique	654 000,00 €
Protestante	287 391,00 €

Les montants indiqués représentent un minimum, nous avons très probablement écarté involontairement des subventions allouées à des associations religieuses que nous n'avons pas reconnues comme telles.

Les subventions AUX ASSOCIATIONS RELIGIEUSES par arrondissement en 2015

Le tableau des subventions par arrondissement est incomplet, sachant que les comptes rendus des séances du conseil municipal ne nous ont pas toujours permis d'y relever un arrondissement par subvention. Malgré cela nous voyons un intérêt certain à le publier.

ARRONDISSEMENTS	MONTANTS	ARRONDISSEMENTS	MONTANTS
1er	34 000,00 €	11ème	66 643,00 €
2ème	251 606,00 €	12ème	2 000,00 €
3ème	50 000,00 €	13ème	205 823,00 €
4ème	201 961,00 €	14ème	51 372,00 €
5ème	280 791,00 €	15ème	605 318,00 €
6ème		16ème	216 749,00 €
7ème	30 053,00 €	17ème	183 740,00 €
8ème		18ème	1 659 241,00 €
9ème	98 153,00 €	19ème	788 630,00 €
10ème	23 000,00 €	20ème	1 194 138,00 €

Et 86 fermetures de classes programmées à Paris !

¹ Le financement des écoles maternelles et élémentaires publiques provient de diverses sources : la commune, l'État, les parents d'élèves, la caisse des écoles, la coopérative scolaire.

Les subventions détaillées versées par la mairie de Paris aux associations religieuses.

3 organismes gestionnaires d'établissements scolaires privés sous contrat du second degré.	110 000,00 €	9-févr.-15	2015 dasco 37 g subventions (110.000 euros) avec conventions avec 3 organismes gestionnaires d'établissements scolaires privés sous contrat du second degré.
Emmaüs solidarité pour la coordination d'actions auprès de migrants.	50 000,00 €	16-mars-15	2015 dases 292- 2015 dases 292-g subvention (50.000 euros) et convention avec Emmaüs solidarité pour la coordination d'actions auprès de migrants.
Association de Culture Berbère (20e).	4 000,00 €	16-mars-15	2015 SG 22 Subvention (4.000 euros) à l'association 2015 SG 22 de Culture Berbère (20e).
Association saint Simon pour le jardin d'enfants Les Lutins (7e).	30 053,00 €	13-avr.-15	2015 dfpe 160 subvention (30.053 euros) et avenant n° 2 avec l'association saint Simon pour le jardin d'enfants Les Lutins (7e).
Association institut protestant de théologie (14e).	5 000,00 €	13-avr.-15	2015 dac 213 subvention (5.000 euros) à l'association institut protestant de théologie (14e).
Association la goutte de Lait Saint Léon pour la halte-garderie Le Petit Edgar (15e).	134 092,00 €	26-mai-15	2015 dfpe 239 subvention (134.092 euros) et avenant n° 2 avec l'association la goutte de Lait Saint Léon pour la halte-garderie Le Petit Edgar (15e).
Association la goutte de Lait Saint Léon pour la structure multi-accueil le Petit George (15e).	173 473,00 €	26-mai-15	2015 dfpe 241 subvention (173.473 euros) et avenant n° 2 avec l'association la goutte de Lait Saint Léon pour la structure multi-accueil le Petit George (15e).
Emmaüs	113 773,00 €	26-mai-15	Ville de paris, Conseil municipal et départemental, séance des 26, 27 et 28 mai 2015 compte-rendu sommaire 14 2015 dases 137-g participation à Emmaüs coup de main (113.773 euros) et à hors la rue (65.000 euros), pour leurs interventions auprès de familles sans domicile fixe ou de mineurs isolés installés sur la voie publique.
Association la goutte de Lait Saint Léon pour le multi-accueil Le Petit François (15e).	135 055,00 €	26-mai-15	2015 dfpe 240 subvention (135.055 euros) et avenant n° 2 avec l'association la goutte de Lait Saint Léon pour le multi-accueil Le Petit François (15e).
Association la goutte de Lait Saint Léon pour le multi-accueil Le Saint Léon (15e).	158 698,00 €	26-mai-15	2015 dfpe 242 subvention (158.698 euros) et avenant n° 2 avec l'association la goutte de Lait Saint Léon pour le multi-accueil Le Saint Léon (15e).
Secours Catholique.	18 000,00 €	26-mai-15	2015 dases 337-g subventions (56.000 euros) aux associations suivantes : le secours Catholique la Fédération de Paris du Secours populaire français et participation (20.000 euros) au Comité Actions Logement (CAL).
Association Fonds Social Juif Unifié (5e).	10 000,00 €	26-mai-15	2015 DAC 308 Subvention (10.000 euros) à l'association Fonds Social Juif Unifié (5e).
Association carrefour échanges rencontres insertion Saint-Eustache Cerise (2e).	1 060,00 €	29-juin-15	2015 ddct 60 : Subvention du fond du maire (1.060 euros) à l'association carrefour échanges rencontres insertion Saint-Eustache Cerise (2e).
Association des cités du secours catholique pour la crèche familiale Cité Saint Martin (4e).	201 961,00 €	29-juin-15	2015 dfpe 136 subvention (201.961 euros) et avenant n° 2 à l'association des cités du secours catholique pour la crèche familiale Cité Saint Martin (4e).
Association familiale catholique saint pierre - Saint Dominique pour la halte-garderie (14e).	46 372,00 €	29-juin-15	2015 dfpe 80subvention (46.372 euros) et avenant n° 2 avec l'association familiale catholique saint pierre - Saint Dominique pour la halte-garderie (14e).
Association jeunesse de saint-vincent de Paul (10e).	3 000,00 €	29-juin-15	2015 djs 230 - ddct subvention (3.000 euros) à l'association jeunesse de saint-vincent de Paul (10e).
Association Les Chanteurs de Saint-Eustache (1er).	4 000,00 €	29-juin-15	2015 DAC 395Subvention (4.000 euros) à l'association Les Chanteurs de Saint-Eustache (1er).
Association les chœurs d'enfants de saint Christophe de Javel (15e).	4 000,00 €	29-juin-15	2015 dac 273 subvention (4.000 euros) à l'association les chœurs d'enfants de saint Christophe de Javel (15e).

Fondation la croix Saint-Simon (20e).	30 000,00 €	29-juin-15	2015 dase 124-g subvention (30.000 euros) et convention avec la fondation la croix Saint-Simon (20e).
Fondation maison des champs de saint françois d'Assise (19e) pour la crèche collective Sainte Lucie (5e).	170 791,00 €	29-juin-15	2015 dfpe 137subvention (170.791 euros) et avenant n° 2 à l'association des cités du secours catholique pour la crèche collective cité le village (20e) 2015 dfpe 140subvention (497.608 euros) et avenant avec la fondation maison des champs de saint françois d'Assise (19e) pour la crèche collective Sainte Lucie (5e).
Association familiale catholique de saint Honoré d'Eylau pour la halte-garderie (16e).	216 749,00 €	29-juin-15	2015 dfpe 196subvention (216.749 euros) et avenant n° 2 avec l'association familiale catholique de saint Honoré d'Eylau pour la halte-garderie (16e).
Association centre israélite de Montmartre pour la crèche collective Lamarck (18e).	292 247,00 €	29-juin-15	2015 dfpe 200subvention (292.247 euros) et avenant n° 2 avec l'association centre israélite de Montmartre pour la crèche collective Lamarck (18e).
Association centre israélite de Montmartre pour la crèche collective Marcel Bleustein Blanchet (18e).	144 222,00 €	29-juin-15	2015 dfpe 199subvention (144.222 euros) et avenant n° 2 avec l'association centre israélite de Montmartre pour la crèche collective Marcel Bleustein Blanchet (18e).
Association centre israélite de Montmartre pour le jardin maternel (18e).	71 785,00 €	29-juin-15	2015 dfpe 201subvention (71.785 euros) et avenant n° 2 avec l'association centre israélite de Montmartre pour le jardin maternel (18e).
Association Centre Medem Arbeter Ring (10e).	3 000,00 €	29-juin-15	ville de paris ?conseil municipal et départemental ? séance des 29,30 juin, 1er et 2 juillet 2015 compte-rendu sommaire 64 2015 DAC 402 Subvention (3.000 euros) à l'association Centre Medem Arbeter Ring (10e).
Association gan Menahem (18e) pour sa crèche collective Gan Kitov (17e).	183 740,00 €	29-juin-15	ville de paris ? conseil municipal et départemental ? séance des 29, 30 juin, 1er et 2 juillet 2015 compte-rendu sommaire 19 2015 dfpe 105subvention (183.740 euros) et avenant n° 2 avec l'association gan Menahem (18e) pour sa crèche collective Gan Kitov (17e).
Association gan Menahem pour le jardin d'enfants Sinai (18e).	304 728,00 €	29-juin-15	2015 dfpe 107subvention (304.728 euros) et avenant n° 2 avec l'association gan Menahem pour le jardin d'enfants Sinai (18e).
Association gan Menahem pour sa crèche collective Heikal Ménaheem (20e).	161 577,00 €	29-juin-15	2015 dfpe 108 subvention (161.577 euros) et avenant n° 2 avec l'association gan Menahem pour sa crèche collective Heikal Ménaheem (20e).
Association gan Menahem pour sa crèche collective Léa Frankforter (18e).	196 259,00 €	29-juin-15	2015 dfpe 106subvention (196.259 euros) et avenant n° 2 avec l'association gan Menahem pour sa crèche collective Léa Frankforter (18e).
Association gan Yaël crèche et jardin d'enfants (19e) pour la crèche collective (19e).	198 503,00 €	29-juin-15	2015 dfpe 207subvention (198.503 euros) et avenant n° 2 avec l'association gan yael crèche et jardin d'enfants (19e) pour la crèche collective (19e).
Association gan Yaël crèche et jardin d'enfants (19e) pour la crèche familiale (19e).	288 804,00 €	29-juin-15	2015 dfpe 208subvention (288.804 euros) et avenant n° 2 avec l'association gan Yaël crèche et jardin d'enfants (19e) pour la crèche familiale (19e).
Association gan Yaël crèche et jardin d'enfants (19e) pour la halte-garderie (19e).	91 217,00 €	29-juin-15	2015 dfpe 209subvention (91.217 euros) et avenant n° 2 avec l'association gan Yaël crèche et jardin d'enfants (19e) pour la halte-garderie (19e).
Association gan Yaël crèche et jardin d'enfants (19e) pour le jardin d'enfants (19e).	107 166,00 €	29-juin-15	2015 dfpe 210subvention (107.166 euros) et avenant n° 2 avec l'association gan Yaël crèche et jardin d'enfants (19e) pour le jardin d'enfants (19e).
Association gan Yossef crèche et jardin d'Enfants pour la crèche collective Gan Yossef (20e).	108 430,00 €	29-juin-15	2015 dfpe 41subvention (108.430 euros) et avenant n° 2 avec l'association gan Yossef crèche et jardin d'Enfants pour la crèche collective Gan Yossef (20e).
Association jeunesse Loubavitch (9e) pour la crèche collective (19e).	47 946,00 €	29-juin-15	2015 dfpe 213subvention (47.946 euros) et avenant n° 2 à l'association jeunesse Loubavitch (9e) pour la crèche collective (19e).

Association jeunesse Loubavitch (9e) pour la crèche collective Haya Mouchka (19e).	30 207,00 €	29-juin-15	2015 dfpe 214subvention (30.207 euros) et avenant n° 2 à l'association jeunesse Loubavitch (9e) pour la crèche collective Haya Mouchka (19e).
Association maison de la culture yiddish Bibliothèque Medem (10e).	15 000,00 €	29-juin-15	2015 dac 370 subvention (15.000 euros) à l'association maison de la culture yiddish Bibliothèque Medem (10e).
Association Ohel Esther (19e) pour la halte-garderie Ohel Léa (19e).	102 940,00 €	29-juin-15	2015 dfpe 223subvention (102.940 euros) et avenant n° 2 avec l'association Ohel Esther (19e) pour la halte-garderie Ohel Léa (19e).
Association Ozar ha torah (13e) pour la crèche collective (13e).	200 823,00 €	29-juin-15	2015 dfpe 309subvention (200.823 euros) et avenant n° 2 avec l'association Ozar Ha torah (13e) pour la crèche collective (13e).
Association Ozar ha torah pour la crèche collective (11e).	66 643,00 €	29-juin-15	2015 dfpe 308subvention (66.643 euros) et avenant n° 2 avec l'association Ozar ha torah pour la crèche collective (11e).
Fondation Casip Cojasor pour sa halte-garderie (20e).	278 131,00 €	29-juin-15	2015 dfpe 39subvention (278.131 euros) et avenant n° 2 avec la fondation Casip Cojasor pour sa halte-garderie (20e).
Association institut des cultures d'islam (18e).	650 000,00 €	29-juin-15	2015 DAC 166 Subvention (650.000 euros) et avenant à l'association institut des cultures d'islam (18e).
Association centre d'action sociale Protestant (casp), pour le lieu d'accueil enfants parents la bulle d'air à Paris (2e).	96 116,00 €	29-juin-15	2015 dfpe 10 subvention (96.116 euros), convention et avenant avec l'association centre d'action sociale Protestant (casp), pour le lieu d'accueil enfants parents la bulle d'air à Paris (2e).
Association centre d'action Sociale Protestant pour la structure multi-accueil La Clairière (2e).	154 430,00 €	29-juin-15	2015 dfpe 52 subvention (154.430 euros) et convention avec l'association centre d'action Sociale Protestant pour la structure multi-accueil La Clairière (2e).
Centre d'action sociale Protestant pour l'occupation temporaire de locaux à visée d'hébergement (15e).	100,00 €	29-juin-15	2015 dases 19 fixation d'une redevance annuelle (100 euros) due par le centre d'action sociale Protestant pour l'occupation temporaire de locaux à visée d'hébergement (15e).
Association Emmaüs Solidarité pour	290 000,00 €	28-sept.-15	2015 DASES 136G Participation (290.000 euros) et convention avec l'association Emmaüs Solidarité pour son
Association fondation œuvre de la croix saint Simon pour la création d'un établissement multi-accueil au 122, boulevard de Charonne (20e).	487 000,00 €	28-sept.-15	2015 dfpe 409 logement de fonction de la crèche située 3, rue Madeleine Rebérioux (18e) 2015 dfpe 412 subvention (487.000 euros) et convention avec l'association fondation œuvre de la croix saint Simon pour la création d'un établissement multi-accueil au 122, boulevard de Charonne (20e).
Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (20e)	5 501 407,00 €	28-sept.-15	2015 DFPE 247 Subventions (5.501.407 euros) et avenants avec la Fondation Œuvre de la
Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon pour des activités de relais d'auxiliaires parentale	100 561,00 €	28-sept.-15	2015 dfpe 332 subvention (100.561 euros) et convention avec la fondation œuvre de la Croix Saint Simon pour des activités de relais d'auxiliaires parentales.
Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon (20e).	125 000,00 €	28-sept.-15	ville de paris ? conseil municipal et départemental ? séance des 28, 29 et 30 septembre 2015 compte-rendu sommaire 53 1ère et 4ème commissions 2015 ddeees 55 dases-g subvention (125.000 euros) et convention avec la fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon (20e).
Association Alliance israélite universelle (9e).	20 000,00 €	28-sept.-15	2015 DAC 398 Subvention (20.000 euros) à l'association Alliance israélite universelle (9e).
Association pour le Rayonnement des Grandes Orgues de l'église Saint-Eustache, ARGOS (1er).	10 000,00 €	23-nov.-15	2015 DAC 554 Subvention (10.000 euros) à l'Association pour le Rayonnement des Grandes Orgues de l'église Saint-Eustache, ARGOS (1er).
Association Musique Sacrée à Notre-Dame de Paris (5e). Ville de Paris ? Conseil municipal et départemental ? Séance du 23 novembre Compte-rendu sommaire	100 000,00 €	23-nov.-15	2015 DAC 606 Subvention (100.000 euros) et avenant à convention avec l'association Musique Sacrée à Notre-Dame de Paris (5e). Ville de Paris ? Conseil municipal et départemental ? Séance du 23 novembre 2015 Compte-rendu sommaire 25

Association Emmaüs Solidarité (1er).	20 000,00 €	23-nov.-15	2015 DASES 131-G Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association Emmaüs Solidarité (1er).
Association Jeunesse de Saint Vincent de Paul (10e). Mme Colombe BROSEL (3ème Commission), M. Bernard JOMIER (4ème Commission) rapporteurs. 3ème et 5ème Commissions	2 000,00 €	23-nov.-15	2015 DASES 495 - DDCT-G Subvention (2.000 euros) et convention à l'association Jeunesse de Saint Vincent de Paul (10e). Mme Colombe BROSEL (3ème Commission), M. Bernard JOMIER (4ème Commission) rapporteurs. 3ème et 5ème Commissions
Emmaüs Solidarité pour son intervention de repérage, d'évaluation et d'orientation auprès de réfugiés. Mme Dominique VERSINI (4ème Commission) rapporteuse.	140 263,00 €	23-nov.-15	2015 DASES 550-G Subvention (140.263 euros) et convention avec Emmaüs Solidarité pour son intervention de repérage, d'évaluation et d'orientation auprès de réfugiés. Mme Dominique VERSINI (4ème Commission) rapporteuse.
Association pour l'Enseignement du Judaïsme comme Culture A.E.J.C. (13e).	5 000,00 €	23-nov.-15	2015 DAC 424 Subvention (5.000 euros) à l'Association pour l'Enseignement du Judaïsme comme Culture A.E.J.C. (13e).
Association Musée d'Art et d'Histoire du Judaïsme (3e).	50 000,00 €	23-nov.-15	2015 DAC 584 Subvention (50.000 euros) et avenant à convention avec l'association Musée d'Art et d'Histoire du Judaïsme (3e).
Centre d'Action Sociale Protestant	100,00 €	23-nov.-15	2015 DASES 522-G Fixation de la redevance annuelle (100 euros) due par le Centre d'Action Sociale Protestant pour l'occupation de locaux situés 9, rue Ravon à Bourg-la-Reine (92) à visée de centre d'hébergement.
Association "Centre d'Action Sociale Protestant dans la Région Parisienne" du 2e arrondissement.	975,00 €	23-nov.-15	2015 DDCT 113 Subvention Fonds du Maire (975 euros) à l'association "Centre d'Action Sociale Protestant dans la Région Parisienne" du 2e arrondissement.
Association Centre d'Action Sociale Protestant dans la Région Parisienne (12e).	2 000,00 €	23-nov.-15	2015 DJS 299 Subvention (2.000 euros) et convention avec l'association Centre d'Action Sociale Protestant dans la Région Parisienne (12e).

NOTES :

1 – **DASCO** : Direction des Affaires Scolaires ;

2 – **DASES** : Direction de l'Action Sociale de l'enfance et de la santé ;

3 – **DFPE** : Direction des Familles et de la petite enfance ;

4 – **DDCT** : Direction de la Démocratie des Citoyens et des Territoires ;

5 – **DJS** : Direction de la Jeunesse et des Sports ;

6 – **DAC** : Direction des Affaires Culturelles

7 – **SG** : Secrétariat Général ;

8 – **DDASS** : Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales ;

Conférence pour le banquet du solstice d'hiver, 18 décembre 2015

« La liberté commence où l'ignorance finit »

Victor Hugo - Poème « Océan » dans « La Légende des siècles »

Rapport de Patrick GEISTDOERFER Directeur de recherche (H) au CNRS – Océanographe

travail d'équipes. Les scientifiques sont des professionnels de la science, et formés pour cela.

1939, Le Front populaire crée le CNRS.

En 1945, le CNRS est recréé par le secrétaire d'état à l'Éducation nationale **Henri Wallon**, résistant et communiste. C'est la première version de celui que nous connaissons maintenant. Il existe désormais un corps de chercheurs, d'ingénieurs et techniciens, avec un statut, et hors de l'université.

Henri Wallon nommé comme premier directeur du CNRS, le prix Nobel, **Frédéric Joliot-Curie**, également résistant et communiste.

La recherche va pouvoir se développer en France.

En 1984, les personnels du CNRS et de l'INSERM (Institut national de la santé et de la recherche) deviennent fonctionnaires, ce qui en éliminant l'incertitude sur les carrières favorise la recherche et la liberté de chercher.

De nos jours, sans vraiment remettre en cause ce statut, la baisse des recrutements de chercheurs titulaires et la multiplication des contrats courts est une entrave à la liberté de la recherche, et réduit au chômage de nombreux jeunes scientifiques, y compris des titulaires de doctorat. C'est dire



Savoir ce qu'est la science et la recherche n'est pas facile et pour ce qui est de la liberté ma référence c'est la déclaration des droits de l'homme de 1789.

La science telle que nous l'entendons de nos jours a commencé à exister lors de la révolution scientifique de l'époque Moderne et du Siècle des Lumières. Galilée a eu un rôle fondamental en établissant l'importance de l'expérimentation dans l'activité de recherche.

À partir de la fin du 19ème siècle la recherche est de plus en plus un

combien le statut de la recherche et de ses personnels est important.

La Première République, la Convention montagnarde, avaient déjà donné des institutions aux hommes de science, comme le *Muséum national d'Histoire naturelle* et le *Bureau des Longitudes*.

Elle avait aussi associé les scientifiques à la défense de la Nation, ce qui est aussi dans les missions assignées au CNRS en 1939. Déjà pendant la guerre de 14-18, **Paul Painlevé** ministre de la guerre avait créé une direction des inventions intéressant la défense nationale (décret du 11 août 1915), rejoignant ainsi les idées jaurésiennes sur la défense de la nation par les citoyens.

L'atteinte aux libertés de la recherche n'a jamais cessé.

En Grèce les « scientifiques » n'invoquaient pas les dieux, mais c'est l'église catholique au Moyen Age et jusqu'à la fin du 17ème siècle qui met une chape de plomb sur les libertés et donc sur la science.

Au siècle des Lumières les scientifiques s'émancipent de l'église comme Buffon, et la Révolution française libère les esprits.

Les atteintes à la liberté de la recherche se font actuellement et depuis de longues années par la voie du financement, et de plus en plus en France, les crédits alloués à la recherche sont en diminution, tandis que les contrats avec le privé permettent à ce dernier de contrôler nombre d'activités de recherche, directement ou par la voie des directives étatiques relayées par l'ANR. Il y a aussi l'appel aux fonds charitables.

Une autre pression, est les publications scientifiques, le plus souvent sous contrôle des Américains, et de plus, ces revues privées exigent que l'on paie pour y publier, ce qui est cher pour les laboratoires (idem, pour internet).

Le « **Crédit impôt recherche** » permet aux entreprises d'améliorer leurs dividendes.

Les églises et en particulier l'église catholique continuent à freiner la recherche scientifique en empêchant les recherches sur l'embryon, les cellules souches, la fin de vie et ces églises sont présentes dans des comités

d'éthique y compris avec leurs propres représentants.

Le rôle de l'église catholique est amplifié par, cette atteinte violente à la laïcité, que sont les importants crédits qui transitent par divers associations et par les énormes crédits donnés à l'enseignement privé, à 95% catholiques.

Dans le domaine des sciences sociales, les atteintes à la liberté de la recherche se manifestent aussi parce que les chercheurs qui se réfèrent au marxisme ne sont pas les bienvenus, notamment en économie.

Aux États-Unis, les églises combattent l'idée d'Évolution et l'enseignement de l'Évolution est interdit dans plusieurs états.

En France apparaît la référence à l'« **intelligent design** » qui est là pour lutter contre les idées évolutionnistes.

C'est à l'école laïque de lutter contre tous ces archaïsmes, et pour la raison, et ainsi former des citoyens et donc des chercheurs à l'esprit libre.

Les attaques contre la science dite « officielle » pour en prôner une indépendante des vraies institutions scientifiques appartiennent à ces attaques contre la science et la raison

Banquet dit de « LA TÊTE DE VEAU » Vendredi 22 janvier 2016



DOMINIQUE GOUSSOT



Salle comble et bonne ambiance !



ROLAND TIMSIT

Le banquet traditionnel Républicain à l'occasion de l'anniversaire de la décollation du citoyen Capet (21 janvier 1793) et de l'avènement de la République était placé sous les présidences de Dominique GOUSSOT (LP 92) et Christophe BITAUD (LP 75) membres de la Commission Administrative Nationale. Notre ami Roland TIMSIT fit une lecture très appréciée d'extraits des discours de Robespierre ce qui encouragea de nombreuses discussions et interventions !

Puis l'assistance passa aux agapes : tête de veau sauce gribiche, roastbeef, salade, fromage, desserts, le tout arrosé comme il se doit, de bons vins !

Robespierre : « Gouverner la République »

extrait du discours à la Convention nationale (10 mai 1793)

L'homme est né pour le bonheur et pour la liberté, et partout il est esclave et malheureux ! La société a pour but la conservation de ses droits et la perfection de son être, et partout la société le dégrade et l'opprime ! Le temps est arrivé de le rappeler à ses véritables destinées ; les progrès de la raison humaine ont préparé cette grande révolution, et c'est à vous qu'est spécialement imposé le devoir de l'accélérer.

Pour remplir votre mission, il faut faire précisément tout le contraire de ce qui a existé avant vous.

Jusqu'ici l'art de gouverner n'a été que l'art de dépouiller et d'asservir le grand nombre au profit du petit nombre, et la législation le moyen de réduire ces attentats en système : les rois et les aristocrates ont très bien fait leur métier ; c'est à vous maintenant de faire le vôtre, c'est-à-dire de rendre les hommes heureux et libres par les lois.

Donner au gouvernement la force nécessaire pour que les citoyens respectent toujours les droits des citoyens, et faire en sorte que le gouvernement ne puisse jamais les violer lui-même, voilà, à mon avis, le double problème que le législateur doit chercher à résoudre. Le premier me paraît très facile: quant au second, on serait tenté de le regarder comme insoluble, si l'on ne consultait que les événements passés et présents sans remonter à leurs causes.

Parcourez l'histoire, vous verrez partout les magistrats opprimer les citoyens, et le gouvernement dévorer la souveraineté: les tyrans parlent de sédition; le peuple se plaint de la tyrannie; quand le peuple ose se plaindre, ce qui arrive lorsque l'excès de l'oppression lui rend son énergie et son indépendance. Plût à Dieu qu'il pût les conserver toujours! Mais le règne du peuple est d'un jour; celui des tyrans embrase la durée des siècles.

J'ai beaucoup entendu parler d'anarchie depuis la révolution du 14 juillet 1789, et surtout depuis la révolution du 10 août 1792; mais j'affirme que ce n'est point l'anarchie qui est la maladie des corps politiques, mais le despotisme et l'aristocratie. Je trouve, quoi qu'ils en aient dit, que ce n'est qu'à compter de cette époque tant calomniée que nous avons eu un commencement de lois et de gouvernement, malgré les troubles, qui ne sont autre chose que les dernières convulsions de la royauté expirante, et la lutte d'un gouvernement infidèle envers l'égalité.

L'anarchie a régné en France depuis Clovis jusqu'au dernier des Capet. Qu'est-ce que l'anarchie, si ce n'est la tyrannie, qui fait descendre du trône la nature et la loi pour y placer des hommes!

Jamais les maux de la société ne viennent du peuple, mais du gouvernement. Comment n'en serait-il pas ainsi! L'intérêt du peuple, c'est le bien public; l'intérêt de l'homme en place est un intérêt privé. Pour être bon, le peuple n'a besoin que de se préférer lui-même à ce qui n'est pas lui; pour être bon, il faut que le magistrat s'immole lui-même au peuple.

Si je daignais répondre à des préjugés absurdes et barbares, j'observerais que ce sont le pouvoir et l'opulence qui enfantent l'orgueil et tous les vices; que c'est le travail, la médiocrité, la pauvreté, qui sont les gardiens de la vertu; que les vœux du faible n'ont pour objet que la justice et la protection des lois bienfaisantes, qu'il n'estime que les passions de l'honnêteté; que les passions de l'homme puissant tendent à s'élever au-dessus des lois justes, ou à en créer de tyranniques: je dirais enfin que la misère des citoyens n'est autre chose que le crime des gouvernements. Mais j'établis la base de mon système par un seul raisonnement.

Le gouvernement est institué pour faire respecter la volonté générale; mais les hommes qui gouvernent ont une volonté individuelle, et toute volonté cherche à dominer: s'ils emploient à cet usage la force publique dont ils sont armés, le gouvernement n'est que le fléau de la liberté. Concluez donc que le premier objet de toute Constitution doit être de défendre la liberté publique et individuelle contre le gouvernement lui-même. (...)

Il est un moyen général et non moins salubre de diminuer la puissance des gouvernements au profit de la liberté et du bonheur des peuples.

Il consiste dans l'application de cette maxime, énoncée dans la Déclaration des droits que je vous ai proposée: la loi ne peut défendre ce qui est nuisible à la société; elle ne peut ordonner que ce qui lui est utile.

Fuyez la manie ancienne des gouvernements de vouloir trop gouverner; laissez aux individus, laissez aux familles le droit de faire ce qui ne nuit point à autrui; laissez aux communes le pouvoir de régler elles-mêmes leurs propres affaires en tout ce qui ne tient pas essentiellement à l'administration générale de la République; en un mot, rendez à la liberté individuelle tout ce qui n'appartient pas naturellement à l'autorité publique, et vous aurez laissé d'autant moins de prise à l'ambition et à l'arbitraire.

NOTES DE LECTURE

« Histoire de l'océanographie – De la surface aux abysses »

Commandez ou achetez vos livres à la Librairie de la LIBRE PENSÉE

10/12 rue des Fossés St-Jacques 75005 Paris

Métro : LUXEMBOURG

Tel. : 01 46 34 21 50

Fax. : 01 46 34 21 84

Email : marina.librairieelp@wanadoo.fr

« Histoire de l'océanographie – De la surface aux abysses » Patrick GEISTDOERFER – Éditions nouveau monde 24€

Histoire de l'océanographie
De la surface aux abysses

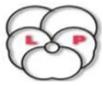
PATRICK GEISTDOERFER

Histoire de l'océanographie
De la surface aux abysses

Collection Histoire des sciences dirigée par Denis Dublabin

24€

Code: MM04203
ISBN: 978-2-35042-330-0
www.nouveau-monde.net



Libre Pensée

FÉDÉRATION DE PARIS
10-12 rue des Fossés-Saint-Jacques 75005 Paris - Tél. : 01 46 34 21 50

**SOUTENEZ LE COMBAT DE LA LIBRE
PENSÉE POUR LA PROMOTION ET LA
DÉFENSE DE LA LOI DE 1905 : ADHÉREZ !**

Paris, le 23 janvier 2016

Chers ami(e)s, Chers camarades,

Tout d'abord, la Fédération LP.75 présente à tous ses adhérents et militants, ses meilleurs vœux de bonheur, santé et bien-être pour cette année 2016; c'est la période où il est de coutume d'y procéder, mais aussi de vous informer que **vous pouvez renouveler votre adhésion, dont le montant a été fixée pour 2016 à 81€** (bien entendu, vous pouvez régler en plusieurs fois, comme cela s'est toujours pratiqué).

Comme vous en avez été informés par nos bulletins durant l'année passée, nous poursuivons inlassablement notre combat, actions et interventions pour le respect de la laïcité à Paris, tant sur la participation du Maire aux manifestations ou fêtes religieuses (crèches de Noël, hanoukka, ramadan), que sur l'attribution de subventions à des associations religieuses (culturelles ou pseudo culturelles, dont nous avons établi la liste pour 2015 dans nos derniers bulletins s'élevant à plus de 12 Millions d'euros), mais aussi par l'organisation de nos conférences et banquets libres penseurs.

Par conséquent, vous comprendrez bien, que la bonne tenue des cotisations est une question cruciale, non seulement pour l'activité de notre fédération, pour son indépendance, mais aussi pour son poids fédéral.

En outre, après les abjectes tueries du 13 novembre 2015 nous avons pu assister de la part des politiciens, de droite comme de "gauche", à nombre de récupérations et manipulations de tous les faussaires et fossoyeurs de la laïcité, dignes héritiers de ceux qui l'ont trahi et dévoyé depuis des décennies, en contournant et amoindrissant sans cesse la loi de 1905, ce qui justifiait d'autant plus le meeting du 05 décembre 2015 pour le respect de celle-ci et l'abrogation de la loi Debré.

Ces combats que nous avons menés doivent être poursuivis sans relâche pour les mois et les années à venir, et la Fédération de Paris doit y prendre toute sa place, comme elle l'a toujours fait.

Comptant sur votre attachement Laïque et Républicain, et à la bonne marche de notre fédération, nous vous adressons nos salutations libres penseuses les plus fraternelles.

À bas la calotte, À bas tous les dogmes, vive la sociale ! (et vive les banquets !)

Pour le bureau,

la Présidente, Claire GUELMANI

le Trésorier, Yves BARBARANT

Adhésion 2016 : 81€ Incluant l'abonnement au mensuel LA RAISON organe de la Fédération Nationale de la Libre Pensée et au bulletin trimestriel de la Fédération de la Libre Pensée de Paris.

Objet : Fichier Adhérents 2016.

Chers amis, chers camarades,

L'organisation de nos interventions et actions, que nous menons depuis longtemps, nous ont amenée à mieux prendre en compte les nouvelles technologies, et ce afin de vous informer ou vous contacter de façon plus efficace et plus rapide.

C'est pourquoi nous vous demandons de bien vouloir nous retourner dans les meilleurs délais le coupon détachable figurant ci-dessous avec votre paiement et l'adresser à : **Yves BARBARANT - 16, rue Simonneau - 92110 Clichy (Email : yves.barbarant@gmail.com // tel : 06 86 04 99 85) ; Ou à : LIBRE PENSÉE PARIS – YVES BARBARANT 10/12 rue des Fossés Saint Jacques 75005 PARIS**

Par chèque à l'ordre de : LIBRE PENSÉE PARIS OU PAR VIREMENT : CCP LIBRE PENSÉE 11 721 37 T 020 PARIS

Il est bien entendu que les renseignements que vous nous communiquerez ne seront utilisés que dans le cadre des activités de la Libre Pensée, et ne seront en aucun cas transmises à d'autres structures (sauf la FNLP).

Recevez, encore une fois, chers amis, chers camarades, nos salutations laïques et fraternelles.

Pour le bureau, le trésorier: Yves Barbarant

RAPPEL : sauf changement, si vous avez déjà répondu en 2015, inutile de renvoyer le coupon ci-dessous.



NOM : **Prénom :**

Adresse :

Adresse email :

Téléphone fixe : **Téléphone mobile :**



Cycle de Conférences de la Fédération de Paris :

Vendredi 25 mars 2016 19h15 :

À l'occasion du traditionnel BANQUET GRAS contre les interdits religieux, la Fédération de la Libre Pensée de Paris, dans le cadre de son combat pour la promotion et la défense de la Loi de 1905, pour l'instruction publique, laïque, obligatoire et gratuite, invite :

Michel ELIARD, professeur émérite de sociologie de l'université de Toulouse-Montmirail, ayant publié : « *BOURDIEU ou l'héritage républicain récusé* », « *l'école en miettes* », « *la fin de l'école* », et collaboré à « *la revanche du parti noir* ».

Les conférences comme à notre habitude commencent à 19h15 et sont suivies d'un dîner-débat : prix 10€ (5€ pour les étudiants et les chômeurs). Pour ce prix, vous êtes invités à amener une boisson et ou un fromage ou un dessert !

Inscrivez-vous ! auprès de JEAN-MARC : 06 34 57 10 52 ou jmpgpl@free.fr, pour indiquer le nombre de participants et si vous êtes fromage ou dessert ou les deux !

Pour le banquet de ce « viendredi dit saint » le menu sera gras pour l'appétence de chacun.

Autres dates

- ⇒ **Commission Administrative fédérale** : mardi 8 mars 18h30 (fédération) ;
- ⇒ **Bureau fédéral** : mardi 23 février 18h30 ;
- ⇒ **Colloque ISLAM et LAÏCITÉ** : samedi 16 avril 9h30/17h (programme et inscription sur le site de la Fédération nationale) ;
- ⇒ **Conférence sur la liberté de recherche scientifique** : vendredi 10 juin ;

Programme 2016 de l'Université Populaire

De l'Institut de Recherches et d'Études de la Libre Pensée Gestionnaire de la bibliothèque d'Entraide et Solidarité
204 rue du Château des Rentiers 75013 Paris Métro Nationale ou Place d'Italie.

Séances à 14 heures dans les locaux de l'IRELP. Présence à confirmer par mail : irelp@laposte.net

- Samedi 26 mars, Sciences : « *Qu'est-ce que la liberté en recherche scientifique ?* », Patrick Geistdoerfer, Directeur de recherches au CNRS.
- Samedi 30 avril, Économie, « *Qu'est-ce que l'économie pourpre ?* », Michel Godicheau, enseignant, auteur.
- Samedi 28 mai, Idées : « *Qu'est-ce que l'écologie ?* », Jean-Sébastien Pierre, professeur émérite des Universités.
- Samedi 25 juin, Cinéma : « *l'espace du western* », Alain Vauchelles, professeur honoraire de lettres et cinéma.
- Samedi 24 septembre, Droit : « *Que sont les libertés fondamentales ?* » Dominique Goussot, juriste, responsable de la Commission « *Droit et Laïcité* » de la Libre Pensée.
- Samedi 29 octobre, Philosophie, « *titre à préciser* »,
- Samedi 26 novembre, Syndicalisme : « *Qu'est-ce que la Sécurité sociale ?* », Jean Jayet, ancien membre du Bureau Confédéral de la CGT-FD.
- Samedi 10 Décembre, Société : « *Les femmes dans l'économie de guerre* », Hansi Brémond, coordinateur de l'ouvrage « *Égalité des sexes et libre pensée* » + séance de bilan

COMITE DE SOUTIEN AU BULLETIN DE LA FÉDÉRATION DE LA LIBRE PENSÉE DE PARIS

- RAYMOND ROZE DES ORDONS (UNION DES ATHÉES) ;
- ALAIN BARBIER (SYNDICALISTE) ;
- MAXIME SCHIRRER (Maître de conférences au CNAM)
- PATRICK GEISTDOERFER (chercheur scientifique honoraire)
- GABRIEL GAUDY (SYNDICALISTE) ;
- PHILIPPE FORGET (PHILOSOPHE) ;
- ANNIE LACROIX-RIZ (HISTORIENNE)